

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 13/017/2004 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 364/03 (MDE 13/041/2003 du 15 décembre 2003) et ses mises à jour (MDE 13/002/2004 du 9 janvier 2004, MDE 13/011/2004 du 17 février 2004 et MDE 13/015/2004 du 26 février 2004)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES D'EXÉCUTION IMMINENTE

IRAN

Kobra Rahmanpour (f), âgée d'environ 22 ans

Londres, le 2 mars 2004

Kobra Rahmanpour n'a pas été exécutée le 28 février 2004. Toujours sous le coup d'une condamnation à mort, la jeune femme ne semble cependant plus menacée d'une exécution imminente.

Amnesty International continuera de surveiller de près sa situation et interviendra de nouveau en sa faveur si nécessaire.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.
Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*